



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Cédric DAUDUIT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Patricia MONTAGNIER, Véronique SAUZEDDE, Thierry SOULEYRAS, Patricia LACHAMP, Franck ROUGIER, Franck MOREL, Grégory COINTE, Pascale VITTOZ, Isabelle MAUBERT, Rémi CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Sandrine FAURE, Héloïse FERRIER, Zacharie AUDEBERT.

Ont donné procuration :

Mathilde BRIVARY à Héloïse FERRIER

Absent : Mathilde BRIVARY

Secrétaire de séance : Patricia LACHAMP

DELIBERATION
Fixation des indemnités du Maire
N°2026/03/21

Objet : Election de l'exécutif

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune comprend 2 311 habitants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Fixe l'indemnité de fonction du maire est fixée à 55.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

AR Prefecture

063-216302653-20260326-20260324-DE
Reçu le 26/03/2026

Orléat, le 21 mars 2026



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Le Maire

Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

Le Secrétaire

Patricia LACHAMP

AR Prefecture

063-216302653-20260326-20260324-DE
Reçu le 26/03/2026